



Les produits phytosanitaires 16

C'est quoi au juste ?

Les produits phytosanitaires peuvent être de synthèse, appelés communément « pesticides chimiques » ou d'origine naturelle. **Attention, le qualificatif « naturel » ne signifie pas « sans risque » car certains pesticides naturels sont très toxiques.** Ils sont destinés à prévenir, à détruire, à éloigner ou à réduire une population d'organismes que l'on considère comme nuisible.

Les produits phytosanitaires que l'on nomme aussi **pesticides** regroupent plusieurs produits : **les insecticides et acaricides, les fongicides et les herbicides.** Ces produits contiennent chacun une ou plusieurs substances actives et un ou plusieurs adjuvants. C'est la substance active qui détruit l'organisme « nuisible ». Ils sont souvent insolubles dans l'eau et inutilisables tels quels. La molécule active est souvent la même pour des produits de noms commerciaux différents. L'adjuvant améliore les qualités physico-chimiques de la préparation. Il permet la dispersion dans l'eau et la répartition sur les feuilles, la pénétration ou l'accrochage sur les feuilles, la résistance aux dégradations dues à la chaleur ou à la pluie.

Les pesticides biologiques ou biopesticides, sont des produits antiparasitaires à faible impact qui sont entre autres composés de microorganismes (bactéries, champignons...) et de phéromones (attractifs sexuels d'insectes...).

Les désherbants peuvent être sélectifs ou non. Les sélectifs ont une efficacité limitée à un certain groupe de plantes. **Si les conditions d'emploi ne sont pas respectées, ils peuvent devenir non sélectifs.**

Ils sont **foliaires** (à appliquer sur les feuilles), **racinaires** (à appliquer sur le sol et absorbés par les racines) ou **antigerminatifs** (traitement préventif sur zone perméable). Si le foliaire est plus respectueux de l'environnement car son application limite le contact avec le sol, il est moins efficace pour la « mise à blanc » et il tue lui aussi les espèces utiles. Le racinaire persiste longtemps dans le sol et pollue davantage l'eau. Les antigerminatifs peu mobiles dans le sol, sont faiblement entraînés par les eaux mais sont préventifs donc pas forcément utiles.

Précautions à prendre pour l'utilisation de phytosanitaires

Pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires, il faut très bien les connaître. Il faut savoir choisir les produits les moins toxiques pour accompagner le changement, connaître la réglementation, s'appuyer sur la loi pour interdire certains produits. Pour cela, les collectivités ou certains parmi leur personnel peuvent obtenir le « **certificat des applicateurs et distributeurs de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés** ». Ce certificat est accordé pour cinq ans sur dossier avec ou sans complément de formation selon les compétences du demandeur. Le certifié a aussi accès à des journées de remise à niveau bien utiles vu l'évolution rapide dans ce domaine.

Ce certificat au moins pour le responsable du désherbage, et même s'il n'est pas obligatoire, lui permet d'être compétent, de se tenir au courant et de garder la gestion communale dans le cadre légal.

Il permet en connaissance de cause d'évoluer vers le zéro phytosanitaire.

Par ailleurs les entreprises qui travaillent pour vous doivent obligatoirement avoir ce certificat et il est de votre responsabilité de le vérifier.

Comme un médicament, tout produit phytosanitaire doit être homologué avant sa commercialisation. **L'utilisation des pesticides n'est autorisée qu'aux seuls usages pour lesquels ils sont homologués.** Tous usage non autorisé est interdit (je sais ça vous fait rire mais...). Par exemple, il est interdit d'utiliser un herbicide homologué pour le blé, sur un massif de fleurs ou un insecticide homologué pour les pucerons des rosiers pour détruire les pucerons des pommiers.

En tant que collectivité, vous devez pouvoir répondre quant aux conséquences des pratiques de désherbages sur la santé humaine ainsi que sur l'environnement.

Alors, lisez et relisez complètement l'étiquette du produit (surtout les petits caractères !).

Il vous faut absolument acquérir l'**Index phytosanitaire** publié chaque année par l'Association de coordination technique agricole (www.acta.asso.fr) qui reprend la totalité des substances actives homologuées et commercialisées en France. Ce guide vous aidera dans le choix et l'utilisation des produits phytosanitaires.

Tous les pesticides sont des produits toxiques dont il faut se protéger.



L'applicateur d'une collectivité territoriale doit se conformer à la réglementation en vigueur à savoir :

- > L'obligation d'utiliser les produits conformément aux décisions d'homologation.
- > Prendre, au moment de l'application, toutes les précautions nécessaires à la protection du voisinage, de l'environnement et des travailleurs applicateurs.
- > S'assurer que les conditions de stockage obéissent à la législation en vigueur.
- > Respecter la réglementation relative aux déchets pour l'élimination des reliquats des produits et emballages.
- > Respecter des arrêtés pris par le préfet dans le cas où les produits pourraient présenter localement un risque exceptionnel.



Précautions à prendre pour l'utilisateur



Il est indispensable de se protéger dès la préparation de la bouillie, en effet la majeure partie des intoxications a lieu à ce moment.

Vous devez protéger trois parties essentielles :

- **La peau** : munissez-vous de gants résistant aux risques chimiques, de bottes et d'une combinaison étanche.
- **Les voies respiratoires** : il vous faut porter un masque avec filtre à charbons actifs ou à cartouche filtrante. Le masque anti-poussière n'est efficace que pour la poussière ! Pensez à changer régulièrement les filtres.
- **Les yeux** : portez des lunettes de protection.

Expliquer que votre commune s'engage dans le respect de la nature mais que vous ressemblez à Terminator parce qu'elle s'engage aussi dans la protection des travailleurs.

Pour la préparation de la bouillie, il faut choisir une zone perméable (stabilisée ou enherbée) afin de réduire les risques de ruissellement en cas de débordement. **Ne pas boire manger ou fumer pendant la préparation de la bouillie.** Une fois préparée, n'attendez pas pour appliquer la bouillie.



Les petits + du père raisonnable

- **Pensez aux alternatives des produits phytosanitaires** : moins efficaces mais plus respectueux de l'environnement et de vous-même.
- **Produits naturels** : purin d'ortie ou de consoude contre les pucerons, marc de café et cendre pour les limaces, larves de coccinelles, bactéries contre les chenilles : *Bacillus thuringiensis*...
- **Avertisseurs de proliférations** : utilisés traditionnellement dans les vignes et les potagers, un rosier en tête de rang, plus sensible aux pucerons, va avertir de l'imminence d'une infestation.
- **Paillage avec les matériaux en place** : herbe, feuilles, broyat... moins d'exportation de matière, moins de travail, plus de résultats.
- **Binage**, « un binage vaut deux arrosages » et arrosage profond.
- N'oubliez pas que **lorsque vous supprimez un allié, vous vous privez de ses compétences et vous héritez en quelque sorte de sa tâche.** La coccinelle mangeait les pucerons que vous devez maintenant combattre ! Évitez d'utiliser des pesticides pour protéger ces organismes utiles et favorisez même leur présence.
- **Si l'opération d'application des pesticides ne peut être faite en toute sécurité ou si l'applicateur n'a pas toutes les connaissances requises pour effectuer le travail de façon sécuritaire, il faudra recourir à d'autres moyens.**
- Les molécules des produits phytosanitaires sont testées pour un usage en pleine terre. Les sols urbains sont trop pauvres et ne les fixent pas. Il y a un risque de lessivage à chaque pluie.
- L'allée bitumée rejette l'essentiel des produits appliqués à la première averse alors que l'allée sablée les relargue progressivement à chaque pluie. Mais, **au final, les pesticides repartent vers le milieu dans des proportions aussi importantes.**

Voici encore quelques conseils d'application :

- > Ne pas traiter par fort vent (<10 km/h).
- > Ne pas traiter par forte chaleur (moins bonne pénétration dans la plante et forte évaporation).
- > Ne pas traiter par temps de pluie (augmente les risques de pollution).
- > Il est préférable de traiter le matin après la dissipation de la rosée ou en fin de journée.
- > Vérifiez l'absence de ruches là où vous traitez.
- > Pensez à respecter votre plan de désherbage communal et ne traitez pas les zones à risques (surface imperméables, bordures de cours d'eau, caniveaux...).
- > Ne jamais exposer les promeneurs ou riverains aux embruns de pulvérisation. Si besoin, utilisez un cache herbicide.

Fiche 10

Les nuisibles débarquent

Les pucerons attaquent, il va falloir agir, sortir la lance à insecticides, c'est sûr !

Même par faible utilisation, la toxicité des insecticides est forte et cela implique une attention particulière et une question : « Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? »

Est-ce que le confort de ne plus avoir les insectes non désirés vaut l'extermination des autres, la rupture de l'équilibre du jardin, la pollution des nappes et la toxicité de la production du jardin concerné, sans parler du risque pour l'applicateur et les personnes présentes ?

Pour les désherbants, c'est la même chose. Pourquoi paniquer à la vue de quelques plantes indésirables ?

- > Un coup de binette ne suffirait-il pas ?
- > Avez-vous essayé de rechercher d'autres solutions comme le désherbage thermique ?
- > Les habitants vont-ils supporter le verdissement de cette zone ?

Pour l'instant, vous répondez **NON** à toutes ces questions et vous allez donc utiliser des produits phytosanitaires.

A efficacité comparable, choisissez le pesticide le moins toxique lorsque c'est possible. Utilisez un matériel étalonné et adapté. **Un bon choix peut vous permettre de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% en une seule année, alors ça vaut le coup de se pencher sur la question !** En plus, l'investissement est ridicule et l'économie assez substantielle.

Et après le traitement ?

S'il vous reste du produit dans la cuve, diluez-le avec de l'eau et épandez la solution faiblement concentrée sur la surface traitée ou sur un sol perméable à une vitesse élevée. Lavez vos gants dans un seau dont vous épandez le contenu de la même façon que vous avez procédé pour le rinçage de cuve. Nettoyer les bottes et les vêtements. Prenez immédiatement une douche, en portant une attention particulière aux cheveux et aux ongles. Changez de vêtements.